



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE DU SUD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°2A-2019-021

PUBLIÉ LE 22 FÉVRIER 2019

Sommaire

Direction des Politiques Publiques et des Collectivités Locales

2A-2019-02-19-003 - BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMENAGEMENT

- SECRETARIAT DE LA CDAC - Ordre du jour - SAS DAT Super U

PORTO-VECCHIO (1 page)

Page 3

Direction des Politiques Publiques et des Collectivités
Locales

2A-2019-02-19-003

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AMENAGEMENT - SECRETARIAT DE LA CDAC -
Ordre du jour - SAS DAT Super U PORTO-VECCHIO



PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau de l'environnement et de l'aménagement
Secrétariat de la commission départementale
d'aménagement commercial
DPPCL/BEA/CDAC/MAF

**COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DE LA CORSE-DU-SUD**

(CDAC)

Réunion du vendredi 8 mars 2019 à 10h00

Salle Fred SCAMARONI

ORDRE DU JOUR

Examen du dossier 2019-01/2A

Demandeur

SAS DAT représentée par M. Philippe ANTOGNETTI

Commune d'implantation

PORTO-VECCHIO

Projet

Extension de 410 m² du supermarché à l'enseigne Super U et portant sa surface de vente à 1 383 m², au sein d'un ensemble commercial existant, sis lieu-dit « Foce di Termini », sur la commune de Porto-Vecchio.